

**D**IRECTION DE LA **L**EGISLATION **F**ISCALE  
Sous-Direction E - Bureau E 2  
139, RUE DE BERCY - TELEDON 568  
75572 PARIS CEDEX 12  
✉ Munier / Thébaud / Galmace  
☎ 89215 /89223/ 89224  
Fax 01 53 18 96 90  
N° DLF/E/DO/2005033444  
Fiscalités étrangères  
FE 135/2005

Paris, le

**Structure et évolution des taux d'impôt sur les sociétés dans les Etats de l'Union  
européenne, aux Etats-Unis et au Japon en 2006**

-----

- ALLEMAGNE** : Taux de 25 % et majoration de 5,5 % de l'impôt. Taux effectif : 26,37 %.  
Il existe par ailleurs un impôt au profit des communes (Gewerbesteuer) assis sur le  
résultat corrigé des entreprises
- AUTRICHE** : 25 %
- BELGIQUE** : 33 % si le bénéfice est supérieur ou égal à 322 500 €<sup>1</sup>  
Taux progressifs de 24,25 % à 34,5 % si le bénéfice est inférieur à 322 500 €<sup>2</sup>  
(une majoration conjoncturelle égale à 3 % du montant de l'impôt s'y ajoute si bien  
que le taux effectif maximum est de 33,99 %)
- CHYPRE** : 10 % (25 % pour les entreprises publiques)
- DANEMARK** : 28 %
- ESPAGNE** : En général 35 %  
  
Pour les petites et moyennes entreprises (chiffre d'affaires inférieur ou égal à 8 M€) :  
30 % si le bénéfice est inférieur ou égal à 90 152 € ;  
35 % au-delà.  
  
25 % pour les sociétés d'assurance mutuelle et coopératives de crédit et 20 % pour les  
autres sociétés coopératives

---

<sup>1</sup> taux applicable à l'ensemble du bénéfice

<sup>2</sup> de 0 à 25 000 € : 24,25 % ; de 25 000 à 90 000 € : 31 % ; de 90 000 à 322 500 € : 34,5 % (majoration destinée à effacer progressivement l'avantage des taux réduits de 24,25 % et de 31 % par rapport au taux de 33 %)

<b>ESTONIE</b>	:	0 % sur les bénéfices réinvestis 28,27 % sur le montant net distribué
<b>ETATS-UNIS</b>	:	Taux progressifs : 15 % jusqu'à 50 000 \$ (39 206 €) <sup>3</sup> 25 % de 50 000 à 75 000 \$ (58 810 €) 34 % de 75 000 à 10 millions \$ (7,84 M€) 35 % au-delà de 10 millions \$ (7,84 M€)

N.B. : Majorations<sup>4</sup> : le taux est porté  
. de 34 à 39 % de 100 000 à 335 000 \$ (de 78 412 € à 262 683 €)  
. et de 35 à 38 % de 15 000 000 à 18 333 333 \$ (de 11,76 M€ à 14,37 M€).

L'impôt local sur les sociétés s'y ajoute dans la plupart des Etats fédérés. Il s'élève à 6,5 % en moyenne. Il est déductible de la base de l'impôt sur les sociétés fédéral.

**FINLANDE** : 26 %

**FRANCE** : 33 1/3 %

15 % pour les petites et moyennes entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 7,63 M€) pour la fraction des bénéfices inférieure à 38 120 €.

S'y ajoute une contribution sociale de 3,3 % pour les entreprises autres que petites et moyennes dont la cotisation d'impôt sur les sociétés est supérieure à 0,763 M€.

**GRECE** : 29 %

**HONGRIE** : 16 %  
4 % sur les sociétés offshore (jusqu'au 31 décembre 2005)

**IRLANDE** : Bénéfices industriels ou commerciaux :  
-en général : 12,5 % ;  
-10 % pour les sociétés industrielles, de services informatiques et financiers ou de fabrication de biens en Irlande.

Bénéfices considérés comme n'étant pas industriels ou commerciaux<sup>5</sup>

25 %

---

<sup>3</sup> 1 \$ américain = 0,78412 € en moyenne entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 décembre 2005

<sup>4</sup> Majorations destinées à effacer l'avantage des taux réduits de 15 % et de 25 % par rapport à 34 % d'une part et celui du taux de 34 % par rapport à 35 % d'autre part

<sup>5</sup> bénéfices provenant de la fraction de chiffre d'affaires comprenant des intérêts d'obligations d'Etat, des redevances, des revenus fonciers relatifs à des biens situés en Irlande, des gains tirés de la négociation de terrains à bâtir mais également ceux provenant des activités pétrolières et minières

- ITALIE** : 33 %.
- Il existe par ailleurs un impôt régional sur la valeur ajoutée nette (hors amortissements) au taux général de 4,25 %, non déductible de la base de l'impôt sur les sociétés.
- JAPON** : 30 % en général
- Petites et moyennes entreprises (capital inférieur ou égal à 100 million de yens soit 719 900 €<sup>6</sup>):
- 22 % pour un bénéfice n'excédant pas 8 millions de yens (57 592 €) ;
  - 30 % au-delà.
- L'impôt sur les sociétés local égal au maximum à 20,7 % de celui de l'Etat s'y ajoute<sup>7</sup>.
- LETTONIE** : 15 %
- LITUANIE** : 15 %
- LUXEMBOURG** : 22 % si le bénéfice est supérieur à 15 000 €<sup>8</sup>
- 20 % si le bénéfice est inférieur à 10 000 €
- 2 000 € plus 26 % sur la tranche de bénéfice comprise entre 10 000 € et 15 000 €
- Une surtaxe pour fonds de chômage égale à 4 % de l'impôt s'y ajoute.
- MALTE** : 35 %
- PAYS-BAS** : 25,5 % sur la fraction du bénéfice inférieure à 22 600 €
- 29,6 % au-delà

---

<sup>6</sup> 1 yen = 0,007199 € au 28 décembre 2005

<sup>7</sup> L'impôt sur les sociétés local n'est pas déductible de la base de celui d'Etat. En outre, une taxe d'entreprise est prélevée au taux de 9,6 % en général. Elle est en revanche déductible du bénéfice imposable.

<sup>8</sup> Taux applicable à l'ensemble du bénéfice

<b>POLOGNE</b>	: 19 %
<b>PORTUGAL</b>	: 27,5 % en général (imposition d'Etat de 25 % et imposition locale maximum de 2,5 %) 20 % pendant 3 ans au moins pour les petites et moyennes entreprises (autres que sociétés anonymes) dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 149 639 €.
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>	: 24 %
<b>ROYAUME-UNI</b>	: 0 % si le bénéfice est inférieur ou égal à 10 000 £ (14 607 €) <sup>9</sup> Taux effectifs de 0 % à 19 % si le bénéfice est compris entre 10 000 £ et 50 000 £ (de 14 607 € à 73 035 €) 19 % si le bénéfice est compris entre 50 000 £ et 300 000 £ (de 73 035 € à 438 213 €) Taux effectifs de 19 % à 30 % si le bénéfice est compris entre 300 000 £ et 1,5 M£ (de 438 213 € à 2,19 M€) 30 % si le bénéfice est supérieur à 1,5 M£ (2,19 M€) <sup>10</sup>
<b>SLOVAQUIE</b>	: 19 %
<b>SLOVENIE</b>	: 25 %
<b>SUEDE</b>	: 28 %

---

<sup>9</sup> 1 £ = 1,46071 € au 28 décembre 2005.

<sup>10</sup> taux applicable à l'ensemble du bénéfice

## L'évolution des taux de l'impôt sur les sociétés en 2006 par rapport à 2005

Par rapport à 2005, quatre Etats ont réduit leur taux d'impôt sur les sociétés :

- L'**Estonie** de 31,57 % à 28,27 % sur les bénéfices distribués ;
- La **Grèce** de 32 % à 29 % ;

La baisse, commencée en 2005, devrait se poursuivre en 2007 : la réduction du taux aura ainsi été de 10 points sur trois ans (35 % en 2004, 32 % en 2005, 29 % en 2006 et 25 % en 2007) ;

- Les **Pays-Bas** de 31,5 % à 29,6 % pour les bénéfices supérieurs à 22 600 euros et de 27 % à 25,5 % pour les bénéfices inférieurs à cette limite.

La baisse commencée en 2005 (réduction de 2 points pour le taux réduit et de 2,5 points pour le taux supérieur) se poursuivra en 2007, ceux-ci devant alors être de 29,1 % et 24,5 % ;

- La **République tchèque** de 26 % à 24 %. Déjà en 2005 le taux avait baissé de deux points (de 28 % à 26 %).

Par ailleurs, la **France** maintient inchangé son taux d'impôt sur les sociétés mais supprime la contribution additionnelle à cet impôt pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le taux de cette contribution avait déjà été ramené de 3 % à 1,5 % pour les exercices clos en 2005.

